
Site NATURA 2000
« Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » FR7300893
Montesquiou

Comité de pilotage du vendredi 21 novembre 2025
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- **BOURGADE** Émilie, Arbre et Paysage 32 et élue à la mairie de Saint-Arilles
- **CADORÉ** Éric, Président du COPIL, Conseiller régional
- **CANTO** Nicolas ; Technicien FDAAPPMA 32
- **DELMAS** Guillaume, Chef du Service Agriculture Forêt Environnement DDT32
- **DEVELAY Anne-Marie**, Chargée de projet N2000, Région Occitanie
- **GIRARD** Hugo, Chargée de projet Natura 2000, ADASEA du Gers
- **HOULLER** Grégory, Service Agriculture, forêt et environnement, DDT32
- **LAFON** Emeline, Élu du Conseil Départemental du Gers
- **LEPRUN** Sandrine, Directrice du CPIE Pays Gersois
- **LESCOMBES** Agnès, Directrice du CPIE Pays Gersois
- **MOUGINS** Camille, Chargé de mission en agroécologie, ADASEA du Gers
- **PAPA** Enzo, Élu Chambre d'Agriculture du Gers
- **PRESSICAUD Raphaëlle**, Chargée de projet N2000, Région Occitanie
- **RAINSARD** Gaëlle, Directrice projet PNR Astarac
- **SERIN** Jacques, Maire de Betcave-Aguin
- **VERRET Étienne**, Maire de Montesquiou

Etaient excusés :

- **BARROUILLET** Nathalie, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Gers
- **BERNADICOU** Nicolas, Responsable ENS, Conseil Départemental du Gers
- **CASTANIER** Alain, Préfet du Gers
- **DUPOUY** Philippe, Président du Conseil Départemental du Gers
- **LASPORTES** Bernard, Maire de Saint-Arilles
- **LE PAPE** Maud, Cheffe d'unité Aides Bio et agro-environnementales, DDT32
- **MEUNIER** Sabrina, Chargée de projets Transition écologique, PETR Pays d'Armagnac
- **NONON** Florent, Technicien forestier, CNPF Occitanie,
- **ORTH** Mathieu, LPO Gers
- Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Étienne VERRET, Maire de Montesquiou, souhaite la bienvenue et remercie les participants d'être présents pour ce COPIL Natura 2000. Il rappelle que la commune de Montesquiou et le site Natura 2000 ont vécu un moment marquant cet été avec l'incendie de 25 à 30 ha de prairies et forêts.

Éric CADORÉ introduit le COPIL et remercie pour l'accueil et la mobilisation des différentes structures présentes. Il rappelle que les Régions ont récupéré la compétence Natura 2000 (autorité de gestion) depuis janvier 2023. Il s'agit d'un nouvel outil qui renforce les actions de biodiversité menées par la Région Occitanie et qui renforce la résilience du territoire. Il rappelle également que

ce site Natura 2000 est porté directement par la Région faute de collectivité volontaire pour mener ce portage de l'animation Natura 2000. Enfin, il souligne que l'année 2026 sera marquée entre autres par l'évaluation du Document d'objectifs du site.

Raphaëlle PRESSICAUD, précise que 2026 sera également la dernière année du marché public (2024-2026) de l'animation Natura 2000 avec l'ADASEA du Gers. En 2026, la Région consultera les différentes collectivités du territoire pour le portage de l'animation. Si une collectivité se porte candidate un vote aura lieu lors du COPIL (1 vote par collectivité représentée) et le Président du COPIL pourra être un élu d'une des collectivités.

Cette collectivité pourra donc assurer l'animation en régie et/ou externalisée pour 3 ans.

Il est proposé de réaliser un COPIL en milieu d'année pour l'élection de la structure porteuse et un COPIL en fin d'année pour le bilan annuel et les résultats de l'évaluation du DOCOB.

Éric CADORÉ indique qu'avec le portage par une collectivité locale, la présidence du COPIL revient à un élu de cette collectivité. Il est préférable d'avoir un élu du territoire comme Président du COPIL.

Raphaëlle PRESSICAUD rappelle les différents rôles du COPIL, du Président de COPIL, de la structure porteuse et de la Région Occitanie (diapos 4 à 6).

➤ **Bilan de l'animation Natura 2000**

○ **Bilan de la contractualisation**

Hugo GIRARD rappelle le principe des 3 types de contrats qui existent pour préserver les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire à destination des différents gestionnaires : contrat agricole, contrat forestier et contrat ni agricole ni forestier.

▪ *Bilan pour les MAEC 2025*

Camille MOUGINS présente la contractualisation des MAEC en 2025. On recense 8 agriculteurs qui se sont engagés jusqu'en mai 2030 couvrant 187 hectares, dont 124 hectares d'habitats d'intérêt communautaire. Au total, les MAEC en cours (2021-2025) couvrent 267 ha soit 22% de la SAU du site Natura. La contractualisation des MAEC se fait en priorité sur les habitats naturels d'intérêt communautaire et sur les habitats d'espèces. Elle rappelle également que l'enveloppe initiale 2023/2024 n'était pas suffisante pour répondre à l'ensemble des demandes. Une rallonge a été accordée le 29 avril pour une fin de la période des engagements le 15 mai (fin des déclarations PAC).

En plus du suivi des agriculteurs engagés dans les MAEC, un suivi de la flore des prairies est réalisé depuis 2024. Il s'agit chaque année d'inventorier la flore de 4 prairies engagées pour suivre l'évolution de la végétation dans le temps. Le protocole utilisé est issu de celui de l'évaluation des prairies dans le cadre du concours des pratiques agro-écologiques du Concours Général Agricole. Il est prévu de réaliser les relevés tous les 5 ans sur les mêmes parcelles. De manière globale, sur le site, les résultats des parcelles inventoriées sont bons à moyens.

▪ *Bilan des contrats non agricole*

Un contrat avait été déposé en septembre 2024 et accepté en décembre 2024 pour la réouverture d'habitats d'intérêt communautaire par débroussaillage.

Hugo GIRARD reprend l'historique de la procédure de dépôt de ce contrat et le résultat des travaux de débroussaillage avec un avant/après (+3 mois). Il indique cependant que les travaux ont maintenant été effectués depuis mars et payés par la propriétaire mais l'outil de demande de paiement n'est pas encore opérationnel. La propriétaire n'a donc pas pu percevoir le financement

attribué pour cette opération. Une réflexion est en cours avec la propriétaire pour maintenir l'ouverture via l'intervention d'un éleveur.

Anne-Marie DEVELAY précise que les demandes de paiement comme les demandes de contrats Natura 2000 se font via la plateforme Europac mais que la mise en place de paiement du module pour cette action a pris du retard.

Elle ajoute également que les contrats engagés ne pourront pas aller plus loin que septembre 2028 pour la réalisation des actions, du fait de la fin de la programmation actuelle du FEADER.

Le CPIE Pays Gersois fait état d'une problématique d'embroussaillage en bordure du lac du Lizet avec une perte d'orchidées.

○ Évaluation d'incidences Natura 2000

Hugo GIRARD présente ensuite les différents projets soumis à évaluation d'incidences pour lesquels les animateurs ont apporté des informations aux porteurs de projets par rapport aux enjeux Natura 2000 (lotissement, DIG Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant Osse Gélise Auzoue, ...). Les évaluations d'incidences sont le seul volet réglementaire spécifique à Natura 2000. Un arrêté ministériel et un arrêté préfectoral listent les projets soumis à évaluation d'incidences.

○ Veille à la cohérence des politiques publiques

Les animateurs Natura 2000 veillent et font le lien avec les différentes politiques publiques. Par exemple, depuis le mois d'octobre, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a relancé son dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) sur 30 territoires dont celui du projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac. Ce dispositif n'est pas cumulable notamment avec les MAEC, les agriculteurs doivent donc faire un choix.

Gaëlle RAINSARD précise que l'équipe du projet PNR est la structure animatrice et que le PSE peut apporter une aide à des agriculteurs qui ne bénéficient pas déjà des MAEC.

Camille MOUGINS poursuit la présentation avec la dotation aux communes pour les aménités rurales puisque depuis 2024 la commune de Montesquiou perçoit cette dotation, avec une augmentation de 10% en 2025. En collaboration avec les animateurs Natura 2000, la commune a financé la restauration de panneaux directionnels des sentiers sur le site et travaille à la réalisation de panneaux de signalisation pour marquer les entrées dans le site Natura 2000.

Les communes n'ont pas d'obligation sur l'utilisation de cette dotation mais les animateurs sont là pour accompagner les communes sur des projets et également recenser les actions mises en place pour les faire remonter au niveau national.

○ Actions de sensibilisation et de communication

Sandrine LEPRUN présente les différentes animations réalisées par le CPIE auprès des scolaires et du grand public, avec notamment la traditionnelle fête des Orchidées ainsi que la restauration des signalétiques du chemin de randonnée.

Hugo GIRARD poursuit en lien avec les chemins de randonnées sur la mise à jour et l'actualisation du livret du site Natura 2000 qui sera finalisé en 2026 ainsi que la lettre d'information du site (à retrouver en pièce-jointe).

➤ Perspectives 2026

Une demande d'enveloppe pour les MAEC 2026 a été faite à la DRAAF, en se basant sur les engagements qui se terminent en mai 2026 et concernerait 2 agriculteurs.

La réponse à cette demande pourra être donnée par la DRAAF seulement après le vote du budget national. Les MAEC sont financées à 80% par le FEADER et 20% par l'État.

Un projet de contrat Natura 2000 de réouverture de milieux prairiaux est également en cours de montage avec un propriétaire. Les animateurs sont à la recherche d'un entrepreneur pouvant réaliser les travaux (contraintes liées à une surface très pentue et très embroussaillée).

Enzo PAPA indique le nom d'un entrepreneur local de Biran que l'on peut contacter.

➤ **Présentation de la démarche d'évaluation du DOCOB**

Hugo GIRARD explique en quoi consiste l'évaluation du DOCOB.

L'évaluation a pour premier objectif de vérifier la cohérence du DOCOB par rapport au contenu réglementaire prévu par le Code de l'environnement, à la situation actuelle du site : complétude, informations manquantes ou obsolètes, situations décrites dans le document qui ont évolués... Pour cela, une analyse exhaustive de son contenu est menée. Ensuite, l'évaluation se concentre sur les objectifs fixés par le DOCOB et les mesures associées. Il s'agit notamment d'analyser le niveau de mise en œuvre des mesures prévues par le DOCOB et de vérifier leur pertinence et leur cohérence par rapport au contexte écologique et socio-économique actuel du site. Au regard des moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB, l'atteinte des objectifs est également appréciée.

Afin d'aborder ces différents éléments, l'évaluation est construite de la manière suivante :

- Analyse du contenu du DOCOB ;
- Bilan des connaissances écologiques et évolutions des activités socio-économiques ;
- Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB ;
- Evaluation de l'animation du DOCOB ;
- Pertinence des objectifs du DOCOB ;
- Conclusions de l'évaluation et recommandations pour l'actualisation ou la révision du DOCOB.

➤ **Échanges divers**

Émilie BOURGADE interroge sur le devenir des éleveurs sur le territoire.

Les participants sont d'accord sur les difficultés rencontrées par les différentes filières d'élevage : le besoin d'abattoirs locaux, les maladies sur le bétail, les départs à la retraite, les nouveaux modes de vie souhaités par les agriculteurs, ...

Gaëlle RAINSARD ajoute que l'enjeu élevage est ressorti comme un enjeu essentiel du territoire du projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac. Des premières actions partenariales sur l'aval des filières débutent.

Il est également souligné que la perte de l'élevage entraîne l'enfrichement qui avec le changement climatique augmente les risques d'incendie.

Émilie BOURGADE indique que le secteur sud de l'Osse a notamment été marqué par des coupes de bois drastiques et notamment les ripisylves. Arbre et Paysage en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Osse Gélise Auzoue mène le programme Eauz'haie sur la gestion durable des haies

Éric CADORÉ mentionne qu'il doit s'agir d'un travail collectif à l'échelle du bassin versant en menant des actions sur les haies, l'érosion des sols, les paysages, l'eau ...

Émeline LAFFON ajoute que les exploitants forestiers sont très persuasifs et pillent la ressource ligneuse du territoire. Les paysages peuvent être dégradés pour 20 ans ce qui engendre des conséquences sur la qualité de l'eau et la biodiversité.

Guillaume DELMAS indique que l'Unité Forêt réalise un travail de sensibilisation des exploitants forestiers sur la réglementation relative aux coupes de bois prévue par le Code forestier aux différents enjeux. Il n'existe pas de réglementation pour les coupes de haies et de ripisylves sauf si celles-ci sont classées en espaces Boisés Classés au titre du Code de l'urbanisme. Dans ce cas, il conviendrait d'informer sur le fait que toute coupe est soumise à déclaration préalable en mairie.

Étienne VERRET revient sur l'incendie et souligne que les jours suivants, il y a eu une forte mortalité des oiseaux. Il revient également sur la gestion de l'après incendie. La mobilisation a été forte au moment du feu, et notamment l'action des agriculteurs. Mais que faire après ?

Guillaume DELMAS précise les ordres de grandeurs des surfaces impactées lors de l'incendie : 0,71 ha de forêt fermée de feuillus, 6,3 ha de forêt fermée de conifères et 14,49 ha de végétation (forêt ouverte, prairies, parcelles enfrichées).

Il rajoute que la prise en compte des enjeux DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) arrive petit à petit dans le Gers.

Les animateurs Natura 2000 suivront la suite des actions mises en place (coupe, replantation, régénération, ...) par rapport aux enjeux visés par Natura 2000.

Une visite sur le terrain était prévue mais les participants ont préféré poursuivre les échanges en cours.

Éric CADORÉ conclut ce COPIL en remerciant les personnes présentes. L'année 2026 sera bien chargée avec l'évaluation du DOCOB pour les animateurs Natura 2000 et la mise en paiement des contrats Natura 2000 pour la Région Occitanie. Il donne rendez-vous aux élus des collectivités en milieu d'année pour la désignation de la structure porteuse et de la Présidence du COPIL, et en fin d'année, à l'ensemble des membres du COPIL, pour le bilan 2026 et les résultats de l'évaluation du DOCOB.